

Conférence du désarmement

23 mars 2010
Français

Compte rendu définitif de la mille cent quatre-vingtième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 23 mars 2010, à 10 h 20

Président: M. Alex Van Meeuwen(Belgique)

Le Président (*parle en anglais*): Je déclare ouverte la 1180^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Au début de cette séance, permettez-moi tout d'abord de saisir l'occasion de souhaiter très chaleureusement la bienvenue à notre nouvelle collègue, l'Ambassadrice Kennedy des États-Unis d'Amérique, qui représentera son pays auprès de la Conférence. Je tiens à l'assurer de notre coopération et de notre plein appui dans l'exécution de cette tâche.

J'ai sur ma liste des orateurs pour aujourd'hui l'Ambassadrice Laura Kennedy pour les États-Unis d'Amérique et l'Ambassadeur Marius Grinius pour le Canada. Je vais maintenant donner la parole à l'Ambassadrice Laura Kennedy.

M^{me} Kennedy (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Merci, Monsieur le Président, de votre aimable bienvenue. C'est en effet un honneur de me joindre à vous en tant que nouvelle Représentante permanente des États-Unis d'Amérique à la Conférence du désarmement. Soyez assuré de mon appui et de ma coopération indéfectibles aux travaux de la Conférence, et permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé aux responsabilités qui sont les vôtres. J'ai hâte de travailler avec chacun d'entre vous, et j'espère être en mesure de vous rencontrer individuellement si nos agendas le permettent.

Mon Gouvernement et moi-même avons hâte de voir cette instance contribuer à nouveau activement au désarmement. Comme l'a dit en substance au début du mois le Président Obama, la Conférence du désarmement doit être à la pointe de l'effort entrepris pour mettre fin à la prolifération des armes nucléaires et parvenir à un monde exempt de ces armes.

Les États-Unis continueront à réduire sensiblement leur arsenal nucléaire. Nous nous félicitons des mesures prises dans le même sens par d'autres États dans le domaine nucléaire. La prochaine Revue de la posture nucléaire des États-Unis comportera une nouvelle réduction du nombre et du rôle de l'arme nucléaire dans notre stratégie nationale en matière de sécurité.

Il est temps d'engager le travail sérieux trop longtemps attendu qui s'impose en ce qui concerne la négociation d'un traité visant à mettre un terme à la production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes nucléaires. L'année dernière, nous nous sommes félicités de l'adoption par la Conférence du désarmement du document CD/1864, un programme de travail consensuel et global équilibré qui devait permettre l'ouverture de ces négociations. Nous regrettons qu'une petite minorité d'États ait bloqué la mise en œuvre de ce programme, provoquant ainsi de nouveaux retards.

À Prague, en avril dernier, le Président Obama a présenté les grandes lignes d'un programme concernant les efforts internationaux visant à combattre les dangers nucléaires dans le monde. Le Président Obama a dit que les États-Unis aspiraient à la paix et à la sécurité d'un monde exempt d'armes nucléaires, et qu'ils s'engageaient à prendre des mesures concrètes à cette fin. Parmi ces mesures, il a clairement mentionné un traité visant à interdire la production de matières fissiles aux fins de la fabrication d'armes nucléaires. À l'image de l'immense majorité des membres de cette instance, les États-Unis estiment que ces négociations auraient dû commencer depuis longtemps, et qu'elles constituent la première des priorités de la Conférence du désarmement.

À Prague, le Président Obama a également affirmé sans ambiguïté que l'élimination du risque nucléaire appelait un effort concerté sur trois fronts: le désarmement, la non-prolifération et la sécurité nucléaires. Aucun pays et nul d'entre nous n'est à l'abri, et il nous appartient à tous de travailler ensemble pour éliminer ces risques.

Chacun de ces risques est exacerbé par la disponibilité de matières fissiles, ingrédient de base des armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Un traité sur les matières fissiles, qui limiterait les quantités de matières fissiles disponibles dans le monde

pour la fabrication d'armes nucléaires, est une mesure importante que nous pouvons prendre pour réduire les risques d'attaques nucléaires.

Il y a longtemps que le traité sur les matières fissiles figure parmi les principaux objectifs des efforts multilatéraux de limitation des armements. Le mandat Shannon, de 1995, préconise la négociation d'un traité visant à interdire la production de matières fissiles aux fins de la fabrication d'armes ou autres dispositifs explosifs nucléaires. Ce traité devra être «non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable». Il devra plafonner les stocks de matières fissiles disponibles aux fins de la fabrication d'armes nucléaires et limitera ainsi le nombre d'armes nucléaires présentes dans le monde.

Un traité sur les matières fissiles poserait les fondements des futurs efforts de désarmement. Avant de réduire les armements, nous devons enrayer leur prolifération. L'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, affirmant cette logique, préconise, dans un premier temps, des négociations visant à mettre un terme à la course aux armements nucléaires, puis des négociations sur le désarmement nucléaire; et, enfin, des négociations sur un désarmement général et complet.

Nous avons déjà beaucoup fait sur le front du désarmement, même si beaucoup reste à faire. La course aux armements du temps de la guerre froide est révolue. Selon les estimations publiées, le nombre d'ogives nucléaires dans le monde, qui avait culminé à 70 000, est passé à environ 25 000.

Certes, il n'est plus nécessaire de disposer d'un traité sur les matières fissiles pour mettre un terme à la course aux armements de la guerre froide, mais un tel instrument renforcerait les acquis obtenus depuis la fin de la guerre froide dans le domaine de la limitation des armements.

Pourtant, dans certaines régions, les stocks d'armes nucléaires continuent de croître, exacerbant du même coup les risques de déclenchement de courses aux armements régionales. Un traité sur les matières fissiles contribuerait à empêcher une telle situation de se produire et à promouvoir la transparence et la stabilité en instituant une vérification internationale de la production de matières fissiles.

Dans la perspective de nouvelles réductions, voire de l'élimination complète, des stocks d'armes nucléaires, les mécanismes de contrôle des matières fissiles seront probablement appelés à jouer un rôle de plus en plus important. Pour parvenir à de telles réductions, il faudra probablement développer une confiance beaucoup plus importante entre les États concernés, confiance dont un des fondements sera un traité vérifiable sur les matières fissiles.

Un traité sur les matières fissiles contribuera aussi de façon importante à la non-prolifération. Il renforcera la détermination des États non dotés d'armes nucléaires parties au TNP à ne pas acquérir d'armes nucléaires, par un engagement séparé à ne pas produire de matières fissiles à cette fin. Pour ce qui est des États dotés d'armes nucléaires, le traité sera une manifestation tangible de leur volonté de parvenir à un désarmement nucléaire et de réduire les risques nucléaires dans le monde.

En renforçant le contrôle sur les matières fissiles dans le monde entier, le traité contribuera également à empêcher les terroristes de se procurer de telles matières. Un moyen de faire en sorte que les matières fissiles ne tombent pas entre de mauvaises mains consiste à en garantir un décompte total. Si le traité comporte un tel mécanisme, il contribuera à renforcer la sécurité contre le terrorisme nucléaire.

Comme l'immense majorité des États membres de la Conférence du désarmement - et d'autres qui n'en sont pas membres - les États-Unis considèrent qu'il est urgent de renforcer la maîtrise des matières fissiles. Les stocks de matières fissiles représentent un

potentiel latent permettant de fabriquer des armes nucléaires. Il faut donc renforcer de façon systématique les mécanismes de contrôle afin de développer la confiance susceptible de permettre de nouvelles réductions des armes nucléaires. Ces mécanismes seront en effet d'autant plus importants que les quantités d'armes nucléaires diminueront.

Les États-Unis continueront à apporter leur contribution pour répondre à cette nécessité, et nous espérons que cette instance, dont les prédécesseurs ont produit un certain nombre de traités marquants, jouera pleinement son rôle. On sait depuis longtemps que la négociation d'un tel traité sera difficile et qu'elle prendra des années. Raison de plus pour commencer à travailler le plus rapidement possible. Quinze années d'inaction sont suffisantes.

Les États-Unis sont déterminés à travailler pour faire de cette vieille ambition collective une réalité et parvenir à un traité qui interdise la production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes nucléaires. Nous souhaitons un dialogue dynamique et ouvert, ainsi qu'une ouverture rapide des négociations. Nous reconnaissons que la Conférence du désarmement, en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, doit partir de l'idée que tous les points de son ordre du jour sont susceptibles, le moment venu, de devenir objet de « futures négociations », comme il ressort clairement du document CD/WP.559. Nous nous réjouissons de prendre part aux futures discussions de fond consacrées à toutes les « questions centrales » dont la Conférence est saisie et, dans l'idéal, de commencer à négocier sur un traité visant à interdire les matières fissiles.

Pour sortir du cadre de la Conférence du désarmement, permettez-moi de souligner ce que mon pays fait pour réduire les armes nucléaires et en freiner la prolifération. Nous nous efforcerons d'obtenir l'accord du Sénat américain en vue de la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous exhortons tous les États, en particulier ceux dont la ratification est requise aux fins de l'entrée en vigueur du Traité, à ratifier cet instrument dès que possible. Nous prorogerons notre moratoire sur les essais nucléaires, ainsi que notre moratoire déjà ancien sur la production de matières fissiles de qualité militaire. Nos négociateurs travaillent avec acharnement avec leurs homologues russes pour mettre la dernière main au traité appelé à succéder au Traité sur la réduction des armements stratégiques (Traité START), un traité qui rendra obligatoires des réductions importantes. Nous poursuivrons également les partenariats mondiaux que nous avons engagés dans le but de limiter la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs.

En mai prochain, je retrouverai beaucoup d'entre vous à New York, et nous nous efforcerons de renforcer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ce traité, qui a été négocié ici même, nous rappelle avec éloquence tout ce qui peut être fait collectivement dans la belle et agréable ville de Genève. Il est la pierre angulaire du régime de non-prolifération, et son article VI constitue le cœur de notre engagement en faveur du désarmement nucléaire.

La Conférence va bientôt suspendre ses travaux. J'espère qu'au début de la deuxième partie de la présente session, nous serons d'accord sur un programme de travail et en mesure de concentrer nos efforts sur les négociations et sur un examen complet et approfondi de toutes les questions à l'ordre du jour. Les États-Unis seront un partenaire actif dans vos efforts, et ils souhaitent un débat complet et dynamique sur l'ordre du jour de la Conférence.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie la représentante des États-Unis de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à M. Marius Grinius, Ambassadeur du Canada.

M. Grinius (Canada) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi de me joindre à vous pour souhaiter la bienvenue à notre nouvelle collègue, l'Ambassadrice Laura Kennedy.

Cette semaine prend fin la première partie de la session de 2010 de la Conférence du désarmement, et nous ne nous réunirons plus ici avant deux mois. En juin prochain, lorsque nous nous retrouverons, le premier semestre de l'année se sera déjà écoulé. C'est donc maintenant que nous devons saisir l'occasion de faire le point sur la situation de la Conférence et nous tourner vers l'avenir.

Monsieur le Président, le Canada se félicite des efforts que vous faites pour aider la Conférence à parvenir à un consensus sur un programme de travail basé sur le document CD/PV.559, et il s'engage à vous appuyer sans réserve. Le Canada regrette que nous ayons gâché deux occasions de parvenir à des accords consensuels l'année dernière. La première, bien sûr, portait sur le document CD/1864. La deuxième était la résolution 64/29, de l'automne dernier, dans laquelle l'Assemblée générale avait exhorté la Conférence du désarmement à se mettre d'accord dès le début de 2010 sur un programme de travail qui comprendrait l'ouverture immédiate de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Pis encore, selon nous, plusieurs pays ont peu à peu abandonné l'idée de négocier un tel traité sur la base du mandat Shannon. Si nous renonçons à la formule contenue dans le mandat Shannon, qui avait été acceptée, et à la flexibilité qui lui est propre, en quête d'une autre solution porteuse, espérons-le, de davantage de certitudes, le Canada craint que nos efforts pour adopter un programme de travail demeurent vains.

Alors que nous nous apprêtons à quitter ce lieu, ma délégation a le cœur lourd et elle n'est pas la seule. Il y a deux semaines, le 11 mars, notre collègue des Pays-Bas s'est demandé si la Conférence du désarmement n'était pas revenue à la pratique du «combat imaginaire», selon les termes de *Reaching Critical Will*. Je dirais que la Conférence est revenue à la pratique du «jeu imaginaire». Je crains qu'il soit difficile de parvenir à un consensus sur un programme de travail dans un proche avenir.

C'est pourquoi, de la même façon que nous regardons vers l'avenir, il est utile de regarder en arrière et de se rappeler que la Conférence du désarmement et son règlement intérieur ont été façonnés pendant la guerre froide, dans un monde bipolaire dominé par deux blocs antagonistes abritant des armes nucléaires en grand nombre. À cette époque, révolue depuis longtemps, on disait que la Conférence du désarmement fonctionnait lorsque les membres permanents du Conseil de sécurité s'entendaient pour qu'elle fonctionne. La règle du consensus n'était pas un obstacle qui empêchait la Conférence du désarmement de s'acquitter de son mandat de négociation.

Or, dans le monde multipolaire d'aujourd'hui, la Conférence du désarmement jouit de la participation active de tous ses membres, qu'ils fassent ou non partie d'alliances et quelle que soit la définition de ces alliances. Mais quand nous pénétrons dans cette salle, nous nous acharnons à vouloir faire fonctionner la Conférence sur les bases qui étaient les siennes pendant la guerre froide, au sein de groupes régionaux dépassés, et à la merci de 65 vétos potentiels. La règle du consensus, qui bloque aujourd'hui nos travaux, est paradoxalement une règle que nous ne pouvons apparemment pas modifier sans consensus.

Onze années sans négociations – et encore, les dernières négociations n'ont pas duré plus de quelques semaines – ont conduit le Canada – qui n'est pas le seul – à penser que les travaux sur le désarmement que nous menons ici sont paralysés et qu'il faut trouver de nouveaux moyens d'avancer. Dans l'expression «Conférence du désarmement», le mot le plus important est «désarmement» et non le mot «Conférence». Cette instance est juste un moyen de progresser vers l'objectif ultime du désarmement. Les points de l'ordre du jour conservent leur importance. Il est peu probable que la Conférence du désarmement commence un travail de fond dans un proche avenir. Si le désarmement compte véritablement pour nous, nous devons être prêts à rechercher d'autres moyens d'avancer hors du cadre de la Conférence. Un de ces autres moyens a été exploré en 2005. Cinq années plus tard, il est peut-être temps de le réexaminer.

Le Canada invite chacun des membres de la Conférence à mettre à profit les deux mois qui viennent pour examiner de façon créative de nouvelles approches du désarmement basées sur une réflexion en dehors du cadre de la Conférence. Dans l'idéal, quand nous nous retrouverons en juin, nous serons en mesure de mener cette réflexion sur la base d'un consensus sur le programme de travail. Pourtant, si tel n'est pas le cas, nous devons rechercher d'autres moyens de poursuivre les travaux sur le désarmement.

Les États-Unis, par exemple, ont proposé avec l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement une initiative qui nous semble très utile et digne d'un large appui. Toutefois, il est précisé que ces discussions ne remplacent pas les négociations formelles. Il est essentiel de poursuivre l'effort visant à mettre en marche le travail de négociation proprement dit.

Cette salle est remplie d'individualités compétentes et créatives. Le temps est venu de proposer des bonnes idées, et surtout d'agir. Retrouvons-nous dans deux mois, à la Conférence du désarmement, prêts à œuvrer à cette fin dans un esprit créatif.

Le Président: Je remercie le distingué représentant du Canada pour sa déclaration.

Je n'ai pas d'autre orateur sur ma liste. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Je donne la parole au distingué représentant de la Croatie.

M^{me} Žunec Brandt (Croatie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi, au nom d'un groupe non officiel d'États observateurs à la Conférence du désarmement, de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence. Nous vous souhaitons le plein succès dans les efforts que vous faites pour aider la Conférence à engager un travail de fond pendant votre mandat. Nous tenons également à vous remercier, ainsi que votre prédécesseur, l'Ambassadeur Khostov, du Bélarus, de votre engagement.

J'ai l'honneur de faire cette déclaration dans le but de souscrire au contenu d'une lettre qui vous a été adressée hier par un certain nombre d'États observateurs.

Dans ladite lettre, nous avons indiqué que ce groupe informel d'États observateurs, coordonné par la Thaïlande, avait été créé lors de notre première réunion, le 9 mars dernier. Cette démarche était dictée par deux choses: à moyen terme, par l'objectif commun des États observateurs de devenir membres à part entière de la Conférence du désarmement; et, à court terme, par le besoin urgent ressenti par tous d'améliorer leur accès à l'information concernant les travaux de la Conférence. Comme beaucoup d'entre vous le savent, les modalités qui régissent l'admission des États observateurs intéressés et leur information concernant l'évolution de la situation à la Conférence du désarmement varient considérablement en fonction de leurs groupes respectifs. Se fondant sur ces motivations communes, le groupe informel d'États observateurs a été créé sous la coordination efficace de la Thaïlande.

Conformément à l'article 2 du règlement intérieur, «la composition de la Conférence est révisée à intervalles réguliers». Les onze ans qui se sont écoulés depuis le dernier élargissement peuvent largement être considérés comme un «intervalle régulier». À ceux qui arguent qu'il n'est pas possible d'envisager un élargissement alors que la Conférence n'est pas capable de se mettre d'accord sur un programme de travail, j'aimerais dire que ce n'est pas par hasard que le blocage de la Conférence coïncide avec le blocage concernant son élargissement. Quant à ceux qui se sont exprimés en faveur d'un élargissement de la Conférence et d'une plus grande transparence, nous tenons à les remercier.

Monsieur le Président, au nom du groupe informel d'États observateurs, je tiens à vous assurer de notre entière coopération, ainsi que les prochains présidents de cette année.

Le Président: Y a-t-il d'autres demandes de parole? Cela ne semble pas être le cas. Quant aux travaux substantiels de la Conférence, je voudrais vous informer que la présidence est en train d'élaborer un schéma qui permettra de tenir des consultations bilatérales avec tous les membres de la Conférence. Elles seront entamées aussi vite que possible et continueront pendant la période intersessions aussi bien ici qu'à New York, en marge de la Conférence d'examen du TNP.

Nos travaux sont ainsi achevés pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière formelle de la Conférence se tiendra après la pause du printemps et sera annoncée par le secrétariat.

La séance est levée à 10 h 40.